



SKIGARCEAU

CONVENTION D'ACHAT ET D'UTILISATION DES PASSES DE SAISON

SKIGARCEAU INC. (ci-après appelée «la Station»)

Avant de confirmer vos abonnements et de payer ceux-ci, veuillez lire attentivement le texte qui suit. Celui-ci décrit les règles applicables à vos abonnements et vous engage, vous et les personnes pour qui vous payez l'abonnement, à respecter les conditions d'utilisation d'écrites ci-dessous.

La présent convention contient aussi des dispositions relatives à l'abandon de recours , l'acceptation des risques liés à l'activité que vous pratiquerez en utilisant vos passes de saison de la Station.

Utilisation de la passe de saison et billet

- Le présent billet est émis en considération de votre engagement à respecter le Code de conduite en montagne ainsi que tous les règlements, consignes et règles de conduite en vigueur à la station. En cas de défaut, le billet pourra être résilié et confisqué sans avis ni remboursement.
- Le présent billet demeure la propriété de la station, il est personnel, incessible et non remboursable.
- Le participant reconnaît et accepte les risques inhérents aux sports de glisse et il assume l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques ou dangers. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichées ou autrement indiquées par la Station.
- Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !
- Le détenteur du présent billet convient: (1) d'élire domicile au Québec, qui sera le forum de toute réclamation et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront.

* Une fois la saison commencée, l'abonnement de saison n'est ni remboursable, ni transférable.

* La Station n'est pas responsable des conditions climatiques et elle ne peut garantir les dates d'opération, ni le nombre de journée où elle sera en activité.

* L'abonnement ne peut en aucun cas être transféré à la prochaine saison, qu'il ait été utilisé ou non.

* La passe de saison ne peut être prêtée, louée, vendue ou reproduite.

* Les abonnés de la Station doivent, et s'engagent à, respecter en tout temps le Code de conduite en montagne, les règles de la Station, la signalisation affichée à la Station et les indications communiquées par ses représentants.

Toute contravention à ces règles entraînera la révocation immédiate de l'abonnement, sans remboursement ni compensation quels qu'ils soient et ce, pour une période variable selon la gravité de l'infraction, sa dangerosité et son caractère répétitif, pouvant aller jusqu'à une révocation pour la saison au complet, et pourrait aussi entraîner des poursuites légales et l'exclusion à vie de l'abonné.

Fermeture de la station sous ordonnance gouvernementale

Dans l'éventualité d'une fermeture ou d'une interruption des services de la station engendrée par une ordonnance du gouvernement, voici les modalités pour le remboursement ou l'application d'un crédit.

Dans le cas d'une interruption temporaire, les dédommagements seraient traités en fin de saison, le tout en appliquant le prorata du nombre de jours d'ouverture de la station. À noter que le processus de dédommagement serait enclenché lors d'une confirmation d'une fermeture permanente et définitive si l'interruption est associée à un tel scénario. Le remboursement ou le crédit sera calculé au prorata du nombre de de jours ski offert par la station.

Avant la date d'ouverture officielle de la station: 100%

Jusqu'au 22 décembre 2020 : 85 %

Jusqu'au 4 janvier 2021: 65 %

Jusqu'au 15 février 2021: 30 %

Jusqu'au 8 mars 2021: 10 %

Après le 8 mars 2021 : 0 %

Passé de saison oubliée ou perdue

* En cas de perte ou de vol de la passe de saison, veuillez aviser immédiatement le Service à la clientèle.

* Votre passe de saison pourra être remplacée, moyennant des frais de réémission. Ce montant est non remboursable advenant que la carte originale soit retrouvée.

Abonnement familial: Pour l'abonnement familial, le preneur des présentes s'engage à informer tous les abonnés de sa famille des termes et des conditions du présent abonnement et des obligations incombant aux abonnés.

Acceptation des risques

J'atteste, comprendre et reconnaître par la présente qu'une participation aux activités que moi et les personnes pour qui je paye l'abonnement pratiquerons en utilisant nos passes de saison de la Station, incluant notamment et non limitativement le ski sur des pistes balisées, le ski en sous-bois et la participation aux activités organisées ou autorisées par la Station, comprend certains risque inhérent et danger graves, lesquels incluent, mais ne sont pas limités à, la vitesse, la température froide, les risques de blessure, d'hypothermie, de collision, de panne, de chute et d'impact avec les éléments naturels, les objets et les personnes, mobile ou non, et je sais que plusieurs de ces risques et dangers pourraient ne pas être signalés (ci-après les «Risques»). Je suis familier avec, et comprends les Risques décrits ci-dessus, et ceux généralement associés aux sports de glisse et je reconnais que la Station ne peut identifier tous les obstacles, ni garantir l'état des pistes. Finalement, je reconnais et affirme que je sais skier, ou dans la négative je m'engage à prendre

des leçons, et que je suis conscient que les sports de glisse sont à haut risque. En considération de mon abonnement, et de celui des personnes pour qui je paye l'abonnement, et de notre participation aux activités mentionnées ci-dessus, je suis d'accord d'assumer ces Risques pouvant causer tout préjudice corporel, moral, décès et/ou dommages aux biens.

Sports de glisse

- * La pratique de sports de glisse comporte des risques inhérents et je m'engage à respecter le Code de conduite en montagne qui m'impose entre autres de toujours skier en contrôle, et je m'engage à respecter les règlements prescrits par la Station.
- * Le Code de conduite est disponible en tout temps au <http://skigarceau.com/code-de-conduite>, et est affiché à différents endroits de la Station.

Je confirme avoir lu, compris et accepté les termes et conditions mentionnés dans la présente convention.